



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

25/07/2015

Dossier complet le :

25/07/2015

N° d'enregistrement :

F09315P0155

#### 1. Intitulé du projet

Réalisation de la zone commerciale des Gabins à Salon-de-Provence (13)

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CFA Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Geneviève LANGLOIS, directrice

RCS / SIRET

14 4 2 13 0 8 13 5 9 10 10 13 7 1

Forme juridique

SAS

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d 36° 40°	Projet de construction d'un total de 27 000 m <sup>2</sup> de SDP soumis à permis de construire, comprenant la réalisation de 895 places de stationnement (dont 329 en silo) et 400 ml de voirie interne.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

##### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'une zone commerciale sur le site des Gabins localisée sur la commune de Salon-de-Provence.

Ce projet nécessite également l'aménagement d'une voie de desserte interne et d'un parking dédié au public.

#### 4.2 Objectifs du projet

Par sa localisation en entrée Sud de la commune et directement desservi par l'autoroute A54, le site des Gabins est un secteur stratégique essentiel de développement de l'armature commerciale.

L'objectif principal de ce projet consiste ainsi à proposer une offre importante en nouveaux commerces et complémentaire à celle existante en continuité Nord du projet.

Cette opération présentera ainsi une mixité dans la taille des îlots bâtis afin de permettre la cohabitation d'activités économiques différentes (grandes enseignes, petits commerces, restaurants, ...).

Ces constructions s'intégreront de plus dans le quartier environnant grâce à un traitement paysager de qualité.

Enfin, le projet s'intègre dans une zone identifiée comme à urbaniser dans le document d'urbanisme communal.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

A ce stade de définition de l'opération (phase esquisse), le phasage n'est pas connu précisément.

Néanmoins, l'emplacement des aménagements a tenu compte de la présence d'un axe important de circulation (route départementale 113) et des caractéristiques du terrain (présence d'un canal d'irrigation en limite Est, ...), ainsi que des enjeux écologiques mis en évidence par les investigations de terrain et les problématiques de trafic.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'une zone commerciale sur un terrain d'une superficie exacte de 92 848 m<sup>2</sup>. Les constructions sur cette assiette vont être réparties comme suit :

- environ 27 000 m<sup>2</sup> de commerces
  - o deux restaurants, dont un possédant un drive,
  - o des grandes surfaces dédiées à l'équipement de la maison,
  - o une grande surface dédiée au sport,
  - o un magasin généraliste,
  - o une boutique informative,
  - o une boutique textile pour enfants,
  - o une moyenne surface dédiée à du textile de maison,
  - o une moyenne surface dédiée à du textile pour enfants,
  - o une moyenne surface dédiée à des appareils électroménagers,
  - o une moyenne surface dédiée aux jouets,
  - o un magasin de bricolage,
- un parking paysager de 731 places et un parking silo de 165 places,
- des voiries et giratoires nécessaires aux circulations véhicules,
- des espaces piétonniers et pistes cyclables,
- des espaces paysagers et loisirs y compris les bassins de rétention nécessaires (total d'environ 20 000 m<sup>2</sup>).

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne nécessite pas d'expropriation, les terrains ayant été acquis par voie amiable.  
Une procédure au titre de la Loi sur l'Eau est nécessaire, ainsi que le dépôt d'un permis de construire.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce formulaire est rempli au titre des procédures "étude d'impact au cas par cas" (dans le cadre du permis de construire).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette globale de l'opération	près de 9,3 ha
Surface de plancher créée	27 000 m <sup>2</sup> environ
Nombre de nouvelles enseignes	13
Nombre de places de stationnement dédiées au public (dont en silo)	895 (329)
Voirie interne destinée aux véhicules	près de 400 ml

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Situé en bordure Ouest de la RD113 connectant le centre-ville de Salon-de-Provence à l'autoroute 54, l'îlot est aussi localisé en limite Sud de la RD69.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 5° 04' 37" E Lat. 43° 37' 54" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° : 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le présent projet fait partie d'un programme de travaux comportant également des aménagements sur les voies d'accès au projet (RD69 et 113).

Une réunion avec les services du Conseil Général des Bouches-du-Rhône a été programmée, où sera notamment présenté un descriptif des aménagements possibles (préconisations découlant des résultats de l'étude trafic).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains d'assiette du projet sont constitués de terrains en friche traduisant un passé agricole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- **Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône** approuvée le 10/05/2007 : à l'intérieur d'une centralité à renforcer et en limite d'une armature du réseau de transports en commun à organiser (RD113 et RD69)  
- **Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Agglopoie Provence** approuvé le 15/04/2013 : dans un site économique d'importance locale à créer pendant la phase 2012-2022.  
- **POS de Salon-de-Provence valant PLU** après révision générale en date du 24/03/2005 : zone 1AUe1z, emplacements réservés relatifs à l'agrandissement de la RD69 et l'aménagement d'un carrefour sur l'allée de Szentendre et connecté au projet, servitudes d'urbanisme liées aux télécommunications (PT1 et PT2), zones non-aedificandi en bordure des RD69 et 113.  
- **PER de Salon-de-Provence** prescrit le 09/12/1985 : les emprises du projet sont éloignées des zones inondables.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est celle de type II <i>La Touloubre</i> (930020232) qui se trouve à environ 2,2 km au Sud-Ouest du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle Régionale <i>La Poitevine-Regarde-Venir</i> est située à 3,7 km à l'Ouest de la zone d'étude.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée ni par une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, ni par une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone humide à confirmer se trouve sur la commune de Grans à environ 1,9 km au Sud-Ouest de la zone d'étude.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un Plan d'Exposition aux Risques (PER) relatif aux aléas séisme, mouvements de terrain et inondation prescrit le 09/12/1985. La zone d'étude n'est incluse dans aucune zone de danger liée à l'aléa inondation et les risques de chutes de blocs. Existant en partie Sud-Est de la commune, aucun zonage du phénomène de liquéfaction n'a été réalisé afin de savoir si la zone d'étude est concernée. La commune de Salon-de-Provence est située en zone 4 (sismicité moyenne).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASIAS PAC 1314718 relatif à des activités de démantèlement d'épaves et de récupération de matières recyclables (ferrailleur, casse, ...) se situe en limite Ouest des emprises du projet. Des sondages seront menés afin de déterminer une éventuelle pollution des sols. Aucun site BASOL et ICPE ne se trouve dans ou à proximité de la zone d'étude.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises du projet se situent en dehors du périmètre de protection du forage de Crau présent sur la commune de Salon-de-Provence.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe à environ 8 km des sites inscrits et classés les plus proches.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC <i>Crau Centrale - Crau sèche</i> (FR9301595) située à environ 250 m au Sud du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique ni site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est localisé dans ou à proximité du site d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux issus des fouilles pour les fondations. Pour minimiser le volume de ces matériaux excédentaires, la terre sera séparée des matériaux rocheux et réutilisée au maximum sur site pour les remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La première campagne d'inventaires Faune/Flore met en avant les enjeux suivants : - plusieurs zones occupées par la Diane, un papillon protégée qui se reproduit sur site, - un site de nidification du Milan noir, rapace diurne estivant nicheur, - des surfaces importantes de Prairies de fauche méso-hygrophiles méditerranéennes, - utilisation de la zone d'étude comme une zone d'alimentation pour une avifaune patrimoniale (Huppe fasciée, Rollier d'Europe et Athene noctua), - un réseau de canaux d'irrigation représentant des entités fonctionnelles et paysagères remarquables (activité chiroptérologique notamment). Les investigations de terrain ne mettent cependant en exergue que la présence d'une espèce végétale patrimoniale (non protégée), <i>Euphorbia hirsuta</i> .
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proche du site Natura 2000 (ZSC Crau Centrale - Crau sèche), le principal habitat naturel de la zone d'étude correspond à un habitat communautaire Natura 2000 (prairies mésohygrophiles méditerranéennes). La zone d'étude est aussi utilisée comme zone de chasse par plusieurs espèces de chiroptères ayant conduit de ce site Natura 2000. Néanmoins, la mise en eau très temporaire au cours de l'année des canaux d'irrigation de la zone d'étude et l'absence de végétation hygrophile indispensable à la présence de l'Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercurialis</i> ), ne sont pas favorables à la présence de cette espèce.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude prend actuellement la forme de prairies de fauche qui seront impactées par le projet. Le plan-masse final du projet prendra en considération les espaces naturels à forts enjeux ou encore les canaux d'irrigation.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors du zonage réglementaire du PER de la Touloubre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de construction sont susceptibles de créer du bruit dû aux engins de chantier et à leur circulation. En phase d'exploitation, le projet modifiera l'ambiance sonore du site, mais cette ambiance est actuellement affectée par sa proximité avec les RD69 et 113.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La circulation routière ainsi que des activités alentours sont sources de nuisances olfactives dans la zone d'étude. Le projet engendra ainsi des nuisances olfactives négligeables.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de constructions sont susceptibles de créer des vibrations. En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations supplémentaires significatives. Seule la circulation routière est source de vibrations dans la zone d'étude. Ces nuisances sont donc négligeables.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les bâtiments construits et les lampadaires qui seront mis en place afin d'éclairer l'accès du public à l'intérieur de la zone commerciale seront de nouvelles sources d'émissions lumineuses.</p> <p>Le site d'étude présente actuellement à ses abords un cadre relativement lumineux avec les activités alentours.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières seront possibles, et une augmentation de trafic en phase exploitation engendra des émissions de polluants supplémentaires.</p> <p>Ce trafic généré est estimé en Heure de Pointe du Soir (HPS) à 660 véh/h en jour ouvré et 880 véh/h le samedi.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera augmentée dans le cadre de ce projet. Néanmoins, le réseau d'eau pluviale sera étendu aux emprises du projet, et des bassins de rétention seront mis en place afin de limiter les impacts du ruissellement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réduction des déchets à la source fera partie des réflexions menées par le Maître d'ouvrage, notamment dans le choix des systèmes constructifs.</p> <p>Les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquat de valorisation, soit évacués en décharge.</p> <p>Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée.</p> <p>En phase exploitation, ce quartier engendrera des déchets, qui seront ramassés dans le cadre de la collecte gérée par la communauté d'agglomération Agglopolo Provence dans le cadre de ses compétences.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet s'intègre en continuité de l'urbanisation actuelle et respectera les formes urbaines alentours.</p> <p>L'analyse préalable du site réalisée par l'équipe d'architectes garantit la parfaite intégration, notamment visuelle, du projet dans son territoire.</p> <p>L'opération ne présente ainsi pas d'incidence significative sur ce territoire communal partiellement urbanisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucune activité n'est recensée sur le site d'accueil du projet, l'activité agricole ayant été stoppée depuis plusieurs années.</p> <p>Le projet engendra l'apparition de nombreuses activités humaines sur site, tournées principalement vers l'activité économique.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets cumulés négatifs avec d'autres projets connus.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération consiste en la réalisation d'une zone commerciale sur le site des Gabins sur la commune de Salon-de-Provence.

Actuellement en friche, ce site se trouve en continuité d'activités existantes (centre commercial Géant Casino, concessionnaire Citroën, ...), mais aussi en limite de l'un des principaux axes de circulation de la commune (RD113 reliant le centre-ville à l'autoroute 54).

Des études ont été réalisées en amont de la conception du projet par un cabinet d'architecture :

- une étude de capacité,
- une étude pré-opérationnelle.

Ces études ont ainsi permis de concevoir un projet dans le souci de l'environnement naturel et humain, et respectueux des nouveaux objectifs relatifs aux projets de zones commerciales :

- concilier le respect de l'environnement et la création d'activités et d'emplois (plan masse harmonieux et protégeant les espaces naturels à enjeux importants, conception de moyennes surfaces commerciales calées sur la demande, ...),
- intégrer dans le site (préservation des continuités écologiques telles que les haies et les canaux d'irrigation, limitation des perceptions visuelles depuis les axes de circulation, ...),
- concevoir une nouvelle centralité prenant en compte les enjeux du développement durable (conception et réalisation d'un projet répondant aux exigences de la certification certification BREEAM Very Good, mise en place d'un îlot central végétalisé, ...).

L'un des principaux enjeux réglementaires concerne le respect des orientations des documents d'urbanisme s'appliquant au projet sur cet espace défini comme à enjeu de développement économique (DTA, SCoT). Ce projet s'intègre parfaitement dans l'armature urbaine (activités commerciales au Nord et au Nord-Est, zone pavillonnaire à l'Est) et viaire existante (prise en compte des accès depuis les RD69 et 113 ainsi que l'allée de Szentendre), tout en apportant une réponse fonctionnelle aux enjeux écologiques (localisation des espèces patrimoniales et/ou protégées). Les dimensions "naturalistes" et "déplacements" ont fait l'objet d'analyses spécifiques menées par les bureaux d'études Naturalia et Transmobilités, et alimenteront le dossier déposé en Commission Départementale d'Aménagement Commerciale. Des mesures d'évitement, de réduction et de suppression des atteintes sur le milieu naturel ont été définies à ce stade, et un contrat avec la CDC Biodiversité a été signée afin notamment des terrains pour mettre en oeuvre les mesures compensatoires.

Les cinq problématiques majeures de ce projet de zone commerciale concerne l'utilisation des ressources en matériaux, l'insertion du projet dans le site, la dégradation du milieu naturel, le traitement des eaux de ruissellement et les différentes nuisances du chantier pouvant impacter les riverains. L'excédent de matériaux sera trié et évacué vers des filières de valorisation ou d'élimination dûment autorisées conformément à la réglementation sur les chantiers du BTP, tout en prenant en compte le dérangement (bruit, poussières, ...) des riverains.

Dans la définition du plan-masse du projet, la position d'entrée de ville de la zone d'étude sera valorisée grâce à un traitement paysager des parkings et la présence de près de 10 000 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés.

L'étude de trafic réalisée par Transmobilités montre une saturation les jours ouvrés au niveau du carrefour Ouest entre les RD69 et 113. De plus, l'étude Faune/Flore menée par le bureau d'étude Naturalia localise des zones à enjeux modéré et assez forts au niveau des emprises du projet. Le plan-masse initial a déjà été modifié afin de protéger la zone Sud-Est du projet où un habitat important de la Diane est présent, ainsi que la haie au Sud constituant une zone de nidification pour le Milan Noir. Concernant la problématique déplacement, des préconisations d'aménagement des accès ont été menées par le bureau d'études spécialisé : prévoir une deuxième entrée Nord, élargissement sur 2 voies de la RD69 en entrée du giratoire ainsi que sur la bretelle RD113 depuis Lançon-de-Provence. Ces deux derniers aménagements vont faire l'objet d'une présentation au Conseil Général des Bouches-du-Rhône afin qu'il s'engage à les réaliser pour fluidifier le trafic dans la zone d'étude. L'imperméabilisation des sols destinée à accueillir cette zone commerciale va se traduire par une augmentation significative des débits de ruissellement. Ces débits seront collectés par trois bassins de rétention d'une superficie totale d'environ 10 000 m<sup>2</sup> afin de limiter les impacts hydrauliques du projet, et notamment les éventuelles pollutions de la nappe de Crau.

**Ainsi, au vu :**

- **de la qualité de ce projet de zone commerciale dans ce secteur stratégique en entrée de ville de Salon-de-Provence,**
- **d'une offre importante et diversifiée en commerces dans une zone géographique où la demande est particulièrement forte,**
- **de sa compatibilité avec les principales orientations des documents d'urbanisme, et notamment son inscription dans le SCoT d'Agglopolé Provence (site économique d'importance locale à créer pour la phase 2012-2022) et sa prise en compte des enjeux du POS (respect du règlement de la zone 1AUe1z, des servitudes et des emplacements réservés, des zones non-aedificandi, la prise en considération des contraintes d'urbanisation liées à l'ancienne ZAC mais aujourd'hui caduques),**
- **d'une implantation du projet en continuité d'une urbanisation existante (zones pavillonnaire et commerciale),**
- **de la prise en considération dans la conception de l'opération des espèces naturelles à enjeux,**
- **de la prise en compte de la problématique hydraulique du projet (construction de bassins de rétention),**
- **de la parfaite connexion au réseau routier existant et de la réalisation, par le Conseil Général, des opérations d'amélioration des conditions de déplacements dans la zone d'étude,**
- **de l'intégration paysagère du projet,**
- **de la nécessaire réduction des nuisances en phase chantier ou encore de recyclage des déchets verts issues de la phase d'excavation,**

**il nous semble que le projet de zone commerciale sur le site des Gabins peut être dispensé d'étude d'impact.**

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice d'évaluation environnementale
Etude écologique (Naturalia, juillet 2015)
Etude de trafic (Transmobilités, juin 2015)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Aix en Provence

le,

23 juillet 2015

Signature

